



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaques de scolytes sur les épicéas

Question écrite n° 15410

Texte de la question

Mme Michèle Crouzet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les attaques de scolytes sur les épicéas. Depuis le mois d'octobre 2018, les régions du Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté font face à des attaques massives de scolytes sur les épicéas. D'après les gestionnaires forestiers, il y aurait environ 1 000 000 m³ de bois scolytés sur ces territoires, soit près de 30 % de la récolte annuelle moyenne. Ces volumes risquent d'ailleurs d'être revus à la hausse en 2019, selon les conditions climatiques du printemps 2019. L'impact financier de cette crise est catastrophique : 71 millions d'euros sur la filière forêt-bois dans les deux régions, une perte de 44 millions d'euros pour les forestiers, et un coût de 16,5 millions d'euros pour les propriétaires afin de reboiser les 3 200 hectares de forêt. En outre, tous ces bois scolytés ne pourront être transformés dans les régions du Grand-Est et de la Bourgogne-Franche-Comté, pour des raisons techniques. Ils devront être acheminés dans le Sud-Ouest, nécessitant ainsi des surcoûts en termes de transports. Il est important que la filière bois-forêt soit soutenue par les pouvoirs publics pour parvenir à gérer cette crise. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement prévoit de mettre en place pour lutter contre ces attaques de scolytes et accompagner la filière forêt-bois.

Texte de la réponse

Face aux inquiétudes et sollicitations des interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a initié en novembre un état des lieux cartographique par télédétection des dégâts imputables aux attaques d'insectes de l'été et de l'automne 2018 dans ces deux régions. La première cartographie réalisée par le service régional de traitement d'image et de télédétection (Sertit) de l'Université de Strasbourg vient d'être fournie aux opérateurs forestiers publics et privés. Il s'agit de l'état des lieux sur la base des photos satellites prises fin septembre 2018 des surfaces rougies (manifestation du dépérissement consécutif aux attaques de scolytes). Une actualisation de cet état des lieux est prévue sur la base de photos satellites prises au cours du premier trimestre 2019 car les rougissements consécutifs aux attaques de la saison 2018 se sont poursuivis depuis fin septembre. La mise à disposition de ces cartographies poursuit un objectif à visée opérationnelle. Elle doit permettre aux forestiers de localiser les bois scolytés pour plus de réactivité et d'efficacité dans l'organisation des chantiers d'exploitation, anticiper la mise en place d'aires de stockage mutualisées et structurer la commercialisation. Un travail est en cours pour définir une méthode de suivi par télédétection de la progression des scolytes. Elle sera disponible à partir d'avril 2019. C'est sur la base de cette observation objective du développement des scolytes qu'il conviendra d'étudier les actions à entreprendre, en complément de celles déjà initiées par les interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Crouzet](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15410

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 11947

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2094